

REFERENTIEL POUR LE MASTER MENTION PSYCHOLOGIE
Proposition de la Commission inter-organisationnelle (AEPU, FFPP, SFP, AFPTO, AIPCC)
Novembre 2012

Coordination : Christine.jeffrion@univ-nantes.fr

1. CONNAISSANCES GENERALES :

Ces connaissances sont à réactualiser régulièrement en intégrant les connaissances nouvelles issues de la recherche.

1.1. Connaissances théoriques :

- *Savoir situer les courants de connaissance en psychologie et dans les champs voisins (sociologie, droit, gestion, économie, neurosciences, etc.)*
- *Savoir faire un état des connaissances théoriques sur un sujet de recherche*
- *Savoir prendre connaissance des travaux issus de la littérature scientifique nationale et internationale.*
- *Savoir rédiger des textes dans une langue autre que le français (anglais obligatoire)*

1.2. Connaissances méthodologiques :

Connaître les différentes méthodes et techniques de recherche en psychologie et être capable de concevoir des dispositifs de recueil et de traitement des données adaptés aux personnes et aux contextes de manière à mettre en pratique ces différentes méthodes et techniques.

- *Savoir utiliser des bases de données nationales et internationales et constituer une bibliographie*
- *Savoir utiliser les « Technologies de l'Information et de la Communication » les plus récentes*
- *Savoir conduire une observation*
- *Savoir mener une étude de cas*
- *Savoir mener des entretiens cliniques et/ou de recherche et en faire une analyse de contenu*
- *Savoir conduire une réunion et en faire un compte rendu*
- *Savoir élaborer et valider un questionnaire*
- *Savoir réaliser et interpréter des analyses statistiques à partir de matériaux quantitatifs*
- *Savoir construire et utiliser, et le cas échéant, choisir le test psychologique adapté à la problématique individuelle et au type de bilan, en assurer la passation et l'analyse des résultats*
- *Concevoir un dispositif fondé sur la méthode expérimentale*
- *Savoir mettre en place un protocole scientifique permettant d'analyser les effets de pratiques et prises en charge psychologiques*

1.3. Connaissances professionnelles :

Etre capable de situer son travail au regard du Code de Déontologie des Psychologues :

- *Connaître le Code de Déontologie des Psychologues (actualisation de février 2012) et le prendre comme cadre de référence dans la mise en œuvre et l'analyse de sa pratique*

Etre capable de situer son travail au regard de l'Éthique de la Recherche :

- *Connaître les fondements de l'éthique de la recherche et les implications concrètes des réglementations en vigueur dans la conduite des travaux de recherche*

Etre capable de situer son travail dans un contexte réglementaire et institutionnel :

- *Connaître les dispositifs institutionnels concernant le travail : prescriptions législatives et réglementaires, instances de contrôle, syndicats et associations professionnelles*
- *Connaître les conditions d'exercice du métier de psychologue*

Etre capable de situer son travail dans un champ d'activités professionnelles :

- *Connaître les structures où exercent ou sont susceptibles d'exercer les psychologues*
- *Connaître les organismes et associations de psychologues susceptibles d'accompagner le professionnel dans sa pratique, sa formation permanente, et dans l'application du code de déontologie des psychologues*

2. COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Etre capable de construire des projets d'intervention allant de l'analyse de la demande jusqu'à l'évaluation de l'action.

2.1. Analyse de la demande

Etre capable de susciter une réflexion sur la(les) demande(s) d'intervention auprès des interlocuteurs impliqués :

- *Savoir référer les connaissances théoriques aux situations-problèmes rencontrées sur le terrain*
- *Rechercher dans les bases de données nationales et internationales les références de travaux en rapport avec les cas à traiter*
- *Utiliser des méthodes d'investigation adaptées à la situation donnée et au(x) public(s) concerné(s) : observations, entretiens, ...*

2.2. Diagnostic et propositions d'intervention

Etre capable d'établir un diagnostic :

- *Synthétiser et interpréter les données recueillies en référence aux connaissances psychologiques et au contexte d'intervention*
- *Proposer une reformulation de la demande initiale au(x) demandeur(s) en fonction des besoins mis à jour et des objectifs visés*

Etre capable d'élaborer des propositions d'interventions

- *Selon les cas, construire un projet de conseil, d'orientation, de prévention, de soin, de formation, d'évaluation, de diagnostic organisationnel, d'accompagnement d'un changement organisationnel,...*

Etre capable de présenter, d'organiser et de planifier l'intervention avec la(les) personne(s), le(les) groupe(s) et l'(les) organisation(s) concernée(s)

- *Rédiger un pré-rapport, un compte rendu, ou une synthèse, adapté aux personnes et situations rencontrées, et approprié aux organisations et institutions concernées*
- *Transmettre un compte rendu oral et/ou écrit, adapté aux destinataires*

Etre capable d'obtenir une adhésion, une contractualisation (alliance).

2.3. Interventions psychologiques et psychosociologiques

Etre capable de prendre en charge ou d'accompagner un changement individuel et/ou organisationnel :

- *Assurer des entretiens de suivi (soutien ou de soin) psychologique et/ou psychosocial, et/ou d'accompagnement adaptés aux personnes et situations rencontrées (entretiens individuels, couple, famille, groupe, service, ...)*
- *Mettre en place si besoin un groupe de travail et/ou de pilotage pour accompagner la démarche*
- *Ajuster l'intervention selon l'évolution de la situation*
- *Evaluer l'intervention dans un temps T1, T2, T3....*

La liste présentée ci-dessous propose des exemples issus de quelques champs professionnels, sans prétendre à l'exhaustivité. Les spécificités liées à chaque spécialité sont présentées dans le Supplément au Diplôme (Cf. *Infra* : Annexe).

- Pratiquer des remédiations cognitives, neuropsychologiques, psychopédagogiques, ...
- Pratiquer des psychothérapies individuelles ou de groupe
- Pratiquer du conseil en orientation scolaire et professionnelle
- Accompagner un changement dans le fonctionnement d'une organisation et des conditions de travail
- Accompagner des processus d'insertion et de réinsertion sociale
- Procéder au recrutement et à l'évaluation de personnel et/ou de résidents
- Mettre en place une gestion prévisionnelle des carrières, des emplois et des compétences et un suivi des carrières
- Elaborer un plan de formation, conceptualiser et mettre en œuvre des outils de formation
- Mettre en place une stratégie de communication d'entreprise
- Concevoir et mettre en place un événement (journée d'étude, colloque, etc.)
- Mettre en œuvre des prestations réglementaires (audit social, bilan de compétence, expertise judiciaire)
- Soutenir un travail d'équipe par la conduite de réunions, en particulier : groupe de parole, groupe d'expression des salariés, groupe d'analyse des pratiques, intervision, supervision, ...
- Elaborer et accompagner des projets d'équipe : projets pédagogiques, éducatifs, d'orientation ou d'insertion, personnalisés ou institutionnels, projets de recherche ou de recherche-action, etc.
- Mettre en œuvre le partenariat : services sociaux, éducatifs, judiciaires, juridiques, groupe de pairs-réseaux de villes et associations)
- Etc.

2.4. Positionnement professionnel dans une équipe ou réseau pluridisciplinaires

- Savoir garder une position réflexive visant une analyse de l'implication et une autonomie par rapport au(x) problème(s) à traiter et aux personnes consultées.
- Référencer sa pratique au Code de déontologie des psychologues et à l'Ethique de la profession.
- Exercer la fonction de psychologue dans la connaissance et le respect du droit du travail.
- Savoir se positionner professionnellement dans une équipe pluridisciplinaire et situer son rôle par rapport aux autres intervenants du secteur d'exercice (santé, social, éducation, travail, justice, ...).
- Etre capable d'analyser les politiques sociales et leur répercussion sur les pratiques professionnelles.
- Intégrer dans sa pratique la dimension du travail en réseau et en partenariat.
- Se situer dans une démarche de formation personnelle permettant notamment de discerner son implication dans la compréhension d'autrui et dans la manière dont les interventions sont conçues et menées.
 - Et pour les praticiens et dans le cadre du référentiel VAE uniquement :
- Se situer dans une démarche de formation continue par la lecture de travaux scientifiques, la participation à des colloques, congrès, séminaires, la participation à des groupes de réflexion, des groupes d'analyse des pratiques, etc.
- Participer à la formation initiale des étudiants par l'accueil de stagiaires sur le terrain et leur encadrement.

Annexe : le Supplément au Diplôme

Depuis 2005, le Supplément au Diplôme doit être délivré systématiquement et gratuitement à tous les étudiants en même temps que leur diplôme (Licence ou Master). Il a été conçu pour permettre à un étudiant européen de faire valoir son diplôme et ses compétences auprès d'un employeur ou d'une université, et ce dans n'importe quel pays. Il est remis personnellement à chaque étudiant et constitue une sorte de carte d'identité du diplômé. C'est donc **un outil pour la mobilité et pour l'insertion professionnelle**.

Il comprend plusieurs rubriques, mais la plus importante est la rubrique 4.2. intitulée "Exigences de la formation". Cette rubrique a évolué d'une simple description des contenus du programme vers **une indication des compétences acquises par le diplômé**.

Le référentiel proposé ci-dessus devrait donc pouvoir constituer un outil indispensable pour décrire ces exigences de formation relatives aux compétences transversales acquises au cours d'un Master en Psychologie.

Il pourra servir aussi à remplir la fiche RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) qui accompagne toute demande d'accréditation de formation.